

Liste des délibérations de la séance du Conseil Municipal du lundi 14 septembre 2026



L'an deux mil vingt-six,

Le quatorze-septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Ville de MORTAGNE AU PERCHE s'est réuni en session ordinaire, à l'Ancien Palais de Justice, sur la convocation et sous la présidence de Mme VALTIER, Maire.

Etaient présents : Valtier Virginie, Vaux Dominique, Sbile Florence, Julien Tanneau Jouselin Angèle, Malassis Franck, Gal Annie, Ernault Serge, Lamour Marie-Hélène, Ferreri Fabien, Durand Philippe, Galinski Christelle, Sauques Hélène, Fernades-Dias Annabella, Gouin Angélique, Lecrosnier Johann, Muris Ghislain, Goossens Arthur, Potier Eric, Ménard Antoine, Legeay Audrey, Sonnet Marine,

Absents excusés et représentés : S. Lepleux qui a donné pouvoir à F. Sbile, M. Ducrohet a donné pouvoir à A. Ménard et Anthony Sauton qui a donné pouvoir à A. Fernandes-Dias.

Absents excusés : Tom Guillouard et Cécile Goubault

Mme Marie-Hélène Lamour prend la place de secrétaire de séance

1. Rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche/**Adopté à l'unanimité**
2. Rapport d'activité 2025 du PETR du Pays du Perche ornaïs/**Adopté à l'unanimité**
3. Convention avec le CDG61 pour la prolongation des travaux d'archivage/**Adopté à l'unanimité**
4. Convention de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et la police municipale de Mortagne au Perche/**Adopté à l'unanimité**
5. Taxe d'habitation sur les logements vacants/**Adopté à l'unanimité**
6. Demande de subvention auprès de la DRAC et du Département pour les travaux d'urgence de mise en sécurité de l'église Notre Dame/**Adopté à l'unanimité**
7. Demande de subvention auprès de la DRAC pour la maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation générale de l'église Notre Dame/**Adopté à l'unanimité**

8. Demande de subvention auprès de la DRAC (FRAR) et du Club des mécènes pour les travaux de conservation et de restauration des collections du Musée Percheron/**Adopté à l'unanimité**
9. Adhésion au contrat d'assurance statutaire 2027-2030 du Centre de Gestion de l'Orne/**Adopté à l'unanimité**
10. Adhésion aux prestations de gestion du contrat d'assurance statutaire du Centre de Gestion de l'Orne/**Adopté à l'unanimité**
11. Convention de mutualisation avec la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche pour la formation "Evacuation – Intervention avec extincteurs"/**Adopté à l'unanimité**
12. Convention d'adhésion aux prestations de médecine du travail et de prévention auprès du Centre de Gestion de l'Orne/**Adopté à l'unanimité**
13. Modification du tableau des effectifs/**Adopté à l'unanimité**
14. Délibération instituant l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement au cadre d'emploi de la filière police municipale pour les agents de catégorie B/**Adopté à l'unanimité**
15. Décisions du maire/**Adopté à l'unanimité**

Le 15 septembre 2026

Le Maire, V. VALTIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

La décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet, il peut être saisi le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *Télerecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours gracieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).